

**Secteur Bordeaux /CUB -Les résidences de services de l'association Parme : Pour les personnels affectés sur la CUB : accès privilégié au parc locatif de la résidence les Acacias située 194 Ter Bd Albert 1er, 33800 Bordeaux**

Le rectorat de l'académie de Bordeaux a conclu une convention avec l'association Parme qui propose au centre de Bordeaux des logements meublés de type 1 pour une redevance mensuelle incluant le loyer, les charges et divers services. Les contrats de location vont d'1 semaine à 3 ans maximum (un an renouvelable deux fois) sans contrainte d'âge.

Si vous êtes intéressé contactez : [ce.codelogement-parme@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.codelogement-parme@ac-bordeaux.fr), afin de disposer du numéro

« partenaire » et rendez-vous sur le site <https://associationparme.fr/deposer-une-demande-1/> afin de déposer une demande.

**Secteurs Mont de Marsan /Périgueux :**

5 T1 meublés sur Mont de Marsan et 1 T2 sur Périgueux. Les logements sont attribués jusqu'à 12 mois.

Secteur	Typologie	Tarif TTC
Mont de Marsan	5 T1	445.50 €
Périgueux	1 T2	662.42 €

Pour déposer un dossier de demande : [ce.logement-academiebordeaux@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.logement-academiebordeaux@ac-bordeaux.fr)

Le dossier est ci-joint.

**Demande de logement social du contingent réservé aux agents de l'Etat**

Pour favoriser le logement social, chaque Préfet de département dispose de 5% du parc de logements sociaux pour loger les fonctionnaires de l'Etat.

Pour en bénéficier une démarche en deux étapes :

**1- Obtenir un numéro unique (NUR) :**

La demande s'effectue en ligne en se connectant sur le portail internet de demande de logement social : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> . Rendez-vous sur la rubrique « je crée une demande »

**2- Prendre l'attache des interlocuteurs en département pour récupérer un dossier :**

<b><u>Dordogne</u></b>	<a href="mailto:sgc-action-sociale@dordogne.gouv.fr">sgc-action-sociale@dordogne.gouv.fr</a>
<b><u>Gironde</u></b>	Soit auprès du bureau de l'action sociale : <a href="mailto:estelle.maisse@ac-bordeaux.fr">estelle.maisse@ac-bordeaux.fr</a> . Poste 44-48  Soit auprès du Service Logement Fonctionnaire  Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde  Immeuble INNOVA  26 Rue des Maraichers  33088 BORDEAUX cedex  05 47 47 47 26
<b><u>Landes</u></b>	<a href="mailto:ddetspp-sslh-cp@landes.gouv.fr">ddetspp-sslh-cp@landes.gouv.fr</a>  DDETSPP  Service Solidarités Logement Hébergement  1 place Saint Louis -BP 90371  40012 Mont de Marsan Cedex
<b><u>Lot-et Garonne</u></b>	Pas de démarche, prendre l'attache directe des bailleurs sociaux
<b><u>Pyrénées-Atlantiques</u></b>	Pas de démarche, prendre l'attache directe des bailleurs sociaux

## **logement temporaire /d'urgence**

Ce dispositif concerne les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile.

Vous devez vous rapprocher de votre assistante sociale des personnels votre dossier devant être présenté accompagné d'un rapport d'un travailleur social.

Le dossier de demande est accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-Section-Regionale-Interministerielle-d-Action-Sociale-SRIAS/Logement-temporaire/#titre>

## **Actions en faveur de l'accès aux transports**



La Société TBM (Tram Bordeaux Métropole) accorde des tarifs préférentiels aux personnels de l'Education Nationale affectés sur Bordeaux Métropole, pour l'abonnement annuel à son réseau .

Rendez-vous sur [https://boutique.infotbm.com/accueil/14-103-le-pass-salarie.html#/39-pass\\_salarie-le\\_pass\\_salarie\\_a\\_3030\\_par\\_mois](https://boutique.infotbm.com/accueil/14-103-le-pass-salarie.html#/39-pass_salarie-le_pass_salarie_a_3030_par_mois) pour obtenir votre pass salarié.

Toutes les informations pratiques sur ce dispositif à la rubrique « TRAM BUS » : <https://www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-en-faveur-des-personnels-122391>

Le rectorat prend en charge de manière partielle le prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos. Les titres nominatifs admis à la prise en charge partielle sont :

- Les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité ;
- Les cartes et abonnements annuels, mensuels ; hebdomadaires, à nombre de voyages illimité ou limité ;
- Les abonnements de la SNCF de type « Carte liberté » ou « Fréquence » ;
- Les abonnements à un service public de location de vélos (prise en charge non cumulable avec les abonnements précédents lorsqu'ils ont pour objet de couvrir les mêmes trajets).

L'employeur prend en charge la moitié du tarif des abonnements dans la limite du plafond prévu à l'article 3 du décret 2010-676 du 21 juin 2010, soit 86,16 € par mois.

Vous devrez récupérer le formulaire de demande et le transmettre à votre service gestionnaire.

## L'action sociale en faveur des personnels de l'académie de Bordeaux

L'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs, de la restauration, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Toutes les informations sur le guide de l'action sociale téléchargeable sur le site de l'académie, rubrique personnels, action sociale : <https://www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-en-faveur-des-personnels-122391>

ou par e-mail : [ce.social@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.social@ac-bordeaux.fr)

Un service social des personnels est également à votre disposition. Les coordonnées du service social des personnels par département :

### DSDEN 33

30 Cours de Luze, 33060 BORDEAUX  
05 56 56 36 00  
[ce.ia33-socialpers@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-socialpers@ac-bordeaux.fr)

### DSDEN 40

5 avenue Antoine Dufau, 40000 MONT DE MARSAN  
[05.58.05.66.66](tel:05.58.05.66.66)

### DSDEN 24

20 rue Alfred de Musset, 24016 PERIGUEUX  
[05.53.02.84.84](tel:05.53.02.84.84)

### DSDEN 47

23 rue Roland Goumy, 47916 AGEN  
[05.53.67.70.00](tel:05.53.67.70.00)

### DSDEN 64

2 place d'Espagne, 64000 PAU  
[05.59.82.22.00](tel:05.59.82.22.00)

Action sociale interministérielle :

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) propose en complément des aides académiques, des actions s'adressant spécifiquement aux agents de la fonction publique d'Etat de la Nouvelle-Aquitaine. Ses principaux dispositifs concernent :

- Politique d'accès aux logements.
- Restauration.
- Action en faveur des enfants.
- Actions culturelles, sportives et de loisirs.
- Actions d'informations et de sensibilisation.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : <https://www.sriasnouvelleaquitaine.fr/>